

Annexe 1 : labellisation des poulinières

Objectif : la labellisation Selle Français des poulinières des autres Stud-Books leur permet de produire en Selle Français quand elles sont croisées avec des étalons approuvés Selle Français.

a) Juments concernées

Conformément aux dispositions de l'article 3.1 du règlement technique du Livre Généalogique de la race Selle Français, partie B du Programme de Sélection de la race Selle Français, sont concernées par la labellisation :

- Les femelles de races étrangères issues d'un Stud-Book de la WBFSH
- Les femelles OC ou CS issues de deux parents de races WBFSH
- Depuis 2018 les juments de races constitutives du Selle Français : Pur-sang, Anglo-Arabe, Demi-sang Anglo-Arabe, Arabe, Demi-sang arabe, Cob Normand, Trotteur Français ou CSAN sont automatiquement labellisées Selle Français,
- Les femelles de races poneys disposant de performances les classant dans les 5% meilleures de la population par leur indice en compétition (poneys ou chevaux) ou de performances internationales du plus haut niveau, peuvent exceptionnellement être présentées à la Commission d'approbation qui décidera ou non de leur labellisation.

b) Performances requises

Les juments candidates à la labellisation doivent justifier :

- Soit d'un indice en compétition (ICC – IDR ou ISO) supérieur ou égal à 110 ou des performances internationales attestées dans la base de données FEI (classements : en CSO : épreuves 130 au minimum ; en CCE CIC 2* ; en Dressage 68% en reprises internationales St Georges ou inter 1),
- Soit d'une expertise du modèle et des allures selon le protocole des concours d'élevage pour poulinières justifiant d'une note supérieure ou égale à 13/20.

c) Déroulement de l'expertise

Pour les juments basées en France Métropolitaine :

- Soit sur un rassemblement Selle Français,
- Soit à l'occasion d'une expertise à domicile organisée par le Stud-Book Selle Français.

Pour les juments basées hors France Métropolitaine : l'expertise peut être réalisée sur la base de photos et de vidéos sur demande auprès du Stud-Book Selle Français.

d) Constitution & validation du dossier de labellisation

Le dossier de labellisation est constitué :

- Du formulaire de demande de labellisation,
- La grille d'expertise établie par un juge Selle Français justifiant d'une note supérieure ou égale à 13/20,
- Du règlement à l'ordre du Stud-Book Selle Français.

Après la remise du dossier complet, le Stud-Book Selle Français statue sur la labellisation de la poulinière. Il informe le SIRE et le propriétaire à qui il envoie un certificat de labellisation.

Annexe 2 : inscription Selle Français à titre initial

Objectif : l'inscription au Stud-Book Selle Français à titre initial permet aux chevaux inscrits au registre Origine Constatée (OC) ou Cheval de Selle (CS) qui satisfont aux conditions de croisements et/ou de performances d'être inscrits au livre généalogique du Stud-Book Selle Français.

a) Chevaux concernés

Conformément aux dispositions de l'article 2.2 du règlement technique du Livre Généalogique de la race Selle Français, partie B du Programme de Sélection de la race Selle Français, un propriétaire peut demander l'inscription à titre initial dans le Livre Généalogique de la race Selle Français d'un cheval « cheval de selle (CS) » ou « origine constatée (OC) » s'il présente les caractéristiques suivantes :

- **Inscriptions à titre initial**

- Soit il est issu d'un étalon approuvé SF et d'une jument de race WBFSH ou OC/CS labellisable.
- Soit il est issu d'un étalon ayant disposé des performances requises à l'article 4.3 ou 4.4. du règlement technique du Livre Généalogique de la race Selle Français, à un moment quelconque de sa vie et avoir fait l'objet d'une évaluation positive de la commission d'approbation du Stud-Book Selle Français.

- **Inscriptions à titre initial sur performance**

S'il ne répond pas aux conditions précédentes :

- Soit il est lui-même titulaire d'un indice de performances minimum de 110,
- Soit il a obtenu la note minimum globale de 15/20 lors d'un concours d'élevage Modèle et Allures à 2 ou à 3 ans,
- Soit, pour une jument, elle a produit au moins deux chevaux ayant obtenu un indice de performance (ISO, ICC, IDR) d'au minimum 110, ou un cheval ayant obtenu un indice de performance (ISO, ICC, IDR) d'au minimum 120,
- Pour les foals présentant des aptitudes pour la discipline du dressage :
 - A partir de 2024, soit il est issu d'un père inscrit dans un Stud-Book de la WBFSH et d'une mère SF ou races constitutives du SFO ou WBFSH labellisée SF sur le circuit dressage ou OC labellisée SF sur le circuit dressage, et il a obtenu une note minimum de 75% lors d'une qualificative Dressage ou lors du championnat Les Espoirs du Dressage,
 - A partir des naissances 2025, soit il est issu d'un père inscrit dans un Stud-Book de la WBFSH approuvé pour le dressage dans la section principale de son Stud-Book d'origine et d'une mère SF ou races constitutives du SFO ou WBFSH labellisée SF sur le circuit dressage ou OC labellisée SF sur le circuit dressage.

Aucun des deux reproducteurs ne devra être d'origine non constatée (ONC).

b) Performances requises

• Inscriptions à titre initial

Obtenir une note minimale de 13/20 lors d'une évaluation au modèle (grille modèle foals ou modèle poulinières ou modèle)

• Inscriptions à titre initial sur performance

- Obtenir un indice de performances minimum de 110 à partir de 4 ans

Ou

- Obtenir la note minimum globale de 15/20 lors d'un concours d'élevage Modèle et Allures à 2 ou à 3 ans.

c) Déroulement de l'expertise

	Inscription à titre initial	Inscription à titre initial sur performance
Foals et yearling :	Expertise au modèle. Sur un rassemblement Selle Français ou lors d'une expertise à domicile.	Expertise modèle et allures. Foals de Dressage uniquement Engagement en qualificative sur le circuit dressage ou au Championnat de France, Les Espoirs du Dressage
Femelles de 2 et 3 ans	Expertise au modèle. Sur un rassemblement Selle Français ou lors d'une expertise à domicile.	Expertise sur la totalité des ateliers. Engagement sur un concours officiel au sein d'une section réservée.
Mâles de 2 et 3 ans	Expertise au modèle. Sur un rassemblement Selle Français ou lors d'une expertise à domicile.	Expertise sur la totalité des ateliers. Engagement sur un concours officiel au sein d'une section réservée.
Hongres 2 ans	Expertise au modèle. Sur un rassemblement Selle Français ou lors d'une expertise à domicile.	Expertise sur la totalité des ateliers. Engagement sur un concours officiel, dans une section "Entraînement" sur demande au préalable au Stud-Book Selle Français.
Hongres 3 ans	Expertise au modèle. Sur un rassemblement Selle Français ou lors d'une expertise à domicile.	Expertise sur la totalité des ateliers. Engagement sur un concours officiel au sein d'une section réservée.

d) Constitution et validation du dossier d'inscription à titre initial

• Inscriptions à titre initial

Le dossier de d'ITI est constitué :

- Du formulaire de demande d'ITI,
- De la grille d'expertise au modèle établie par un juge Selle Français et justifiant d'une note supérieure ou égale à 13/20,
- Le règlement à l'ordre du Stud-Book Selle Français.

• Inscriptions à titre initial sur performance

Le dossier de d'ITI sur performance est constitué :

- Du formulaire de demande d'ITI sur performances,
- Le protocole de notes obtenu en concours d'élevage et justifiant d'une note globale supérieure ou égale à 15/20 ou les justificatifs d'indice de la production.
- Le règlement à l'ordre du Stud-Book Selle Français.

Après la remise du dossier complet, le Stud-Book Selle Français statue sur l'inscription à titre initial du cheval.

En cas de succès, le propriétaire reçoit :

- Une étiquette Selle Français à apposer sur le livret du cheval,
- Un certificat d'inscription à titre initial Selle Français.

Tous les dossiers d'inscription à titre initial devront être finalisés avant la clôture des engagements pour une participation aux finales Selle Français et avant le 30 Novembre pour une éligibilité aux encouragements Selle Français de l'année en cours et à suivre (aucun effet rétroactif).

Annexe 3 : note d'orientation du jugement des mâles en commission d'expertise

a) La sélection des candidats étalons de 2 et de 3 ans

La sélection se fait sur le phénotype et les critères génétiques. Il faut rechercher des étalons à vocation sportive qui produiront des chevaux de sport commerciaux.

On doit rechercher des étalons harmonieux, bien construits, équilibrés dans leurs allures, avec de la propulsion, une bonne aptitude et technique de saut, avec un pedigree intéressant et une bonne souche maternelle, pour la discipline envisagée.

Les évaluations et la sélection des mâles de 2 et 3 ans sont détaillées dans le §3 du règlement des concours d'élevage de la race Selle Français.

b) Pour les commissions d'expertise des mâles de 4 ans et plus

• Pour le CSO et CCE :

Les critères mentionnés ci-dessus restent recherchés mais plus un étalon avance en âge, plus ses performances et aptitudes sportives prennent d'importance pour l'approbation en CSO et CCE.

Les chevaux sont évalués selon une combinaison de leur modèle, de leur locomotion, de leur aptitude à l'obstacle (CSO et CCE), de leurs performances (indices et performances internationales), de leurs origines (notamment de leur souche maternelle) selon l'échelle suivante :

	4 ans	5 ans	6 ans et plus
Modèle	35%	30%	25%
Aptitudes à l'obstacle	45%	50%	55%
Locomotion	20%	20%	20%

• Pour le dressage :

Les chevaux sont évalués selon une combinaison de leur modèle, de leur locomotion, de leurs performances (indices et performances internationales), de leurs origines selon l'échelle suivante :

Toutes catégories d'âge	
Modèle – 40%	
	Pas 25%
	Trot :25%
	Galop :25%
Locomotion – 60%	
	Impression d'ensemble : 25%

A cette évaluation s'ajoutent les critères génétiques (notamment de lignée maternelle cf. Annexe 4) et le niveau de performance global (derniers indices connus).

A l'issue des expertises, la Commission d'expertise répartit les mâles évalués en trois catégories :

- Candidats étalons avec « avis favorable »
- Candidats étalons « en discussion »
- Candidats étalons avec « avis défavorable ».

Cet avis est transmis à la commission d'approbation du Stud-Book Selle Français qui décide de l'approbation ou de l'ajournement de chaque candidat.

c) Déroulement de la commission d'expertise

La commission d'expertise se déroule conformément à l'article.5.2 du règlement technique du Livre Généalogique de la race Selle Français.

- **Composition de la commission d'expertise :**

La commission d'expertise est composée d'au moins deux membres du corps des juges Selle Français désignés par le président du Stud-Book Selle Français. Le président du Stud-Book peut y adjoindre des personnes en tant qu'experts.

- **Rôle de la commission d'expertise :**

La commission d'expertise :

- Examine les dossiers des chevaux satisfaisant aux conditions d'accession à la Commission d'expertise chargée de l'évaluation,
- Réalise l'évaluation des candidats lors des compétitions et des rassemblements,
- Émet un avis qu'elle transmet à la Commission d'approbation du Stud-book en charge de prononcer l'approbation ou l'ajournement des candidats.

Annexe 4 : évaluation des lignées maternelles

L'évaluation de la lignée maternelle d'un cheval est basée sur les performances sportives propres des 5 premières générations maternelles (1^{ère} mère, 2^{ème} mère, 3^{ème} mère, 4^{ème} mère, 5^{ème} mère ») ainsi que celles de leur production directe (fils et filles).

Elle est réalisée de façon suivante :

1/ Pour chacune des cinq générations, le calcul des points d'une poulinière est la somme des points obtenus à partir :

a) de ses propres indices de performances d'au minimum 120 (ISO, ICC, ou IDR pour le dressage) en les traduisant selon l'échelle continue suivante :

- ISO 120 = 2 points,
- 121 = 2,1 points,
- 130 = 3 points, ...
- 175 = 7,5 points

b) des indices de performances de ses produits directs (fils ou fille) selon la même méthode.

2/ Le total des points de la lignée maternelle d'un cheval est obtenu par la somme pondérée suivante :

- Points de la mère comptés à **100 %**
- Points de la 2^e mère comptés à **100 %**
- Points de la 3^e mère comptés à **75 %**
- Points de la 4^e mère comptés à **50 %**
- Points de la 5^e mère comptés à **25 %**

3/ Evaluation finale :

- Les lignées maternelles avec 50 points et plus reçoivent une note de **10/10**
- Les lignées maternelles entre 40 et 49,99 points reçoivent une note de **9/10**
- Les lignées maternelles entre 30 et 39,99 points reçoivent une note de **8/10**
- Les lignées maternelles entre 20 et 29,99 points reçoivent une note de **7/10**
- Les lignées maternelles entre 15 et 19,99 points reçoivent une note de **6/10**
- Les lignées maternelles entre 10 et 14,99 points reçoivent une note de **5/10**
- Les lignées maternelles avec moins de 10 points reçoivent une note de **4/10**

Remarques :

La méthode retenue met particulièrement en valeur les lignées dans lesquelles les poulinières sont à la fois performer et issues de poulinières productrices de performers. Pour les souches pur-sang anglais de course, même si le calcul est souvent peu significatif, l'information est intéressante pour les éleveurs à la recherche de sang. De même les lignées maternelles étrangères ne peuvent être renseignées qu'une fois testées en France.

4/ Bonification :

Selon les épreuves, une bonification lignée maternelle pourra être ajoutée au total des notes du concours selon l'échelle suivante :

Lignée maternelle à 10/10 :	Bonification de + 0,20 pt
Lignée maternelle à 9/10 :	Bonification de + 0,15 pt
Lignée maternelle à 8/10 :	Bonification de + 0,10 pt
Lignée maternelle à 7/10 :	Bonification + 0,05 pt
Lignée maternelle inférieure à 7/10 :	Pas de bonification

Exemple :

A = points propres

B= points de la production

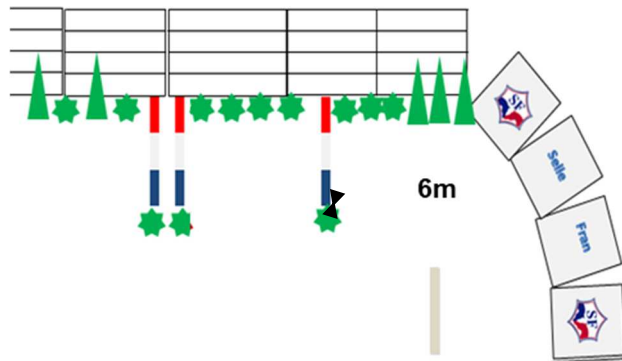
Cheval	100% Mère	100% 2 ^{ième} Mère	75% 3 ^{ième} Mère	50% 4 ^{ième} Mère	25% 5 ^{ième} Mère	Total points pondérés
Points	Nombre de points A+B	Nombre de points A+B	Nombre de points A+B	Nombre de points A+B	Nombre de points A+B	= 100% mère 100% 2^{ième} mère +75% 3^{ième} mère +50% 4^{ième} mère +25% 5^{ième} mère

Annexe 5 : schémas des dispositifs

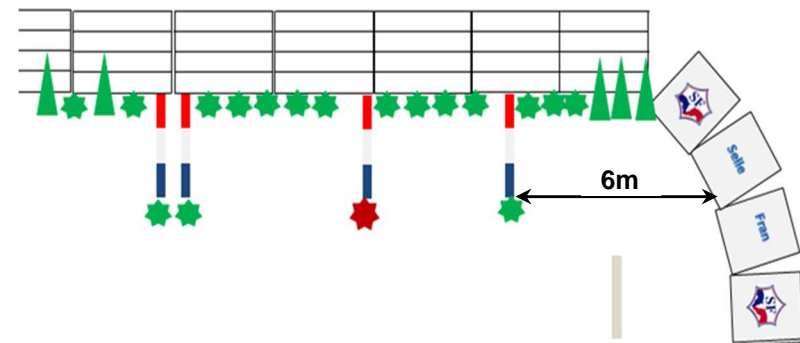
- 1/ Tous les obstacles sont appelés par des barres posées sur des supports de 10cm environ,
- 2/ Les distances sont mesurées entre les barres supérieures de chaque plan,
- 3/ Ces distances pourraient être adaptées selon la qualité du sol, la luminosité, les conditions (extérieur ou intérieur, les dimensions du rond). La décision est prise conjointement par le président du jury, après consultation des juges et du responsable du rond d'Havrincourt.
- 4/ Les hauteurs sont données à titre indicatif pour hauteur maximum.

Selon les circuits, deux options sont possibles :

Option 1 : ligne à 2 obstacles



Option 2 : ligne à 3 obstacles



Femelles Selle Français de 2ans – Qualificatives

Concours qualificatifs Femelles SF 2 ans	
	La distance se mesure entre la barre de l'obstacle de réglage et la barre du premier plan de l'oxer
Saut en liberté	DISPOSITIF DE 2 OU 3 OBSTACLES ; au choix de la Région
2 OBSTACLES :	
<p>1,00m 0,95m 1,25m 7,30m 0,60m 6m (par rapport au chandelier intérieur de la piste) virage</p>	
Saut en liberté	
OU 3 OBSTACLES :	
<p>1,00m 0,95m 1,25m 7,50m 0,60m 6,80m 0,60m 6m (par rapport au chandelier intérieur de la piste) virage</p>	
N.B. Les chevaux pourront être arrêtés à l'entrée du virage	

Femelles Selle Français de 2ans – Finale

Finale Evenement Femelles SF de 2 ans

La distance se mesure entre la barre de l'obstacle de réglage et la barre du premier plan de l'oxer

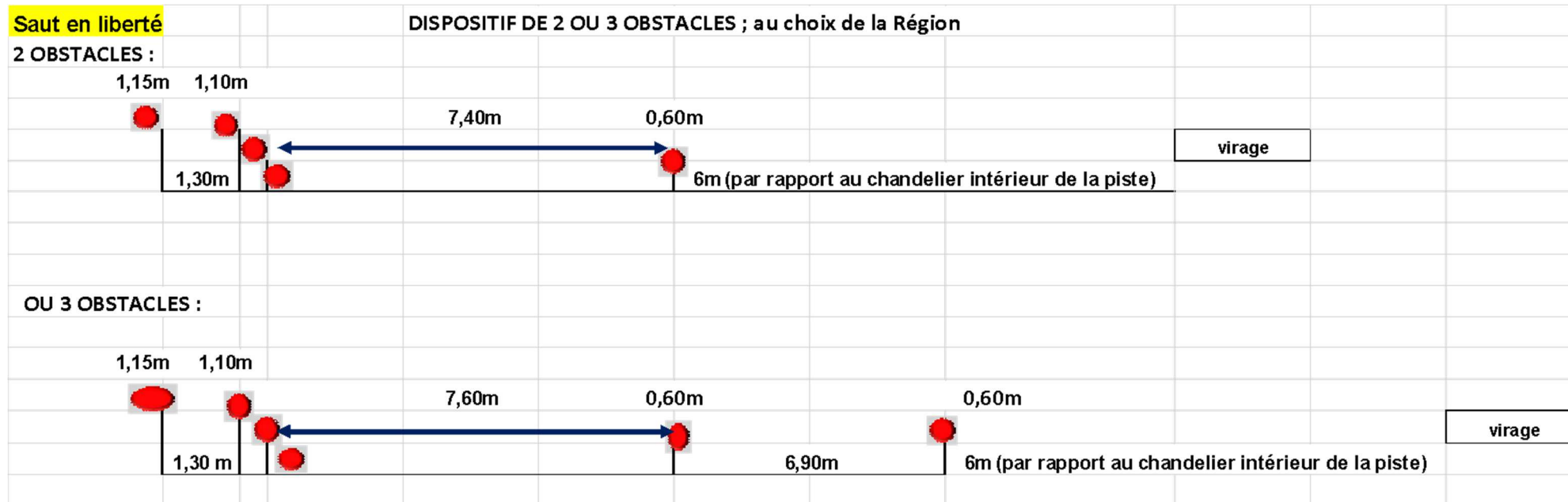
Saut en liberté



N.B. Les chevaux pourront être arrêtés à l'entrée du virage

précédant la ligne, avec la mise en place d'un dispositif pour réguler la vitesse des pouliches

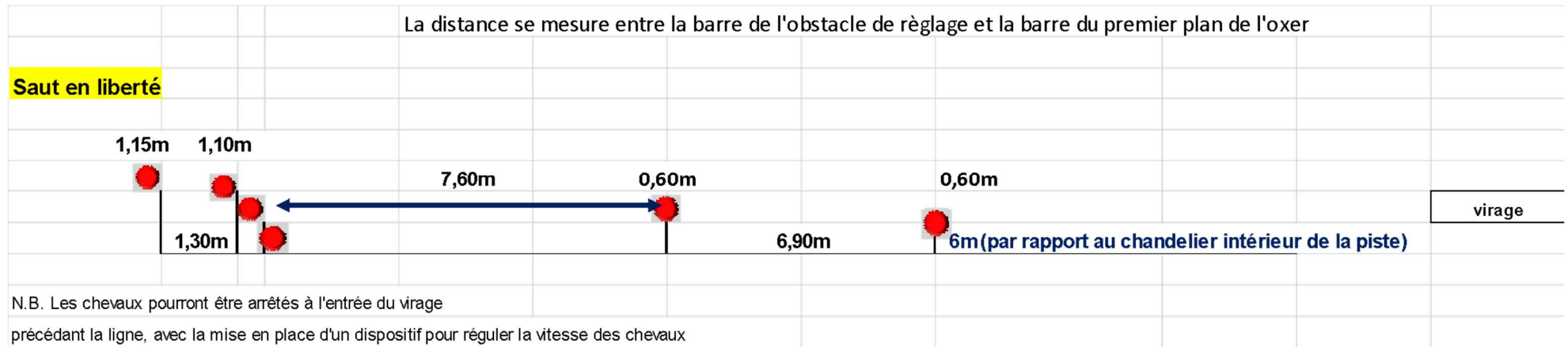
Femelles 3ans ; Espoirs du Complet ; 3ans Sport – Qualificatives locales et régionales



Espoirs du Complet ; 3ans Sport – Qualificatives locales et régionales



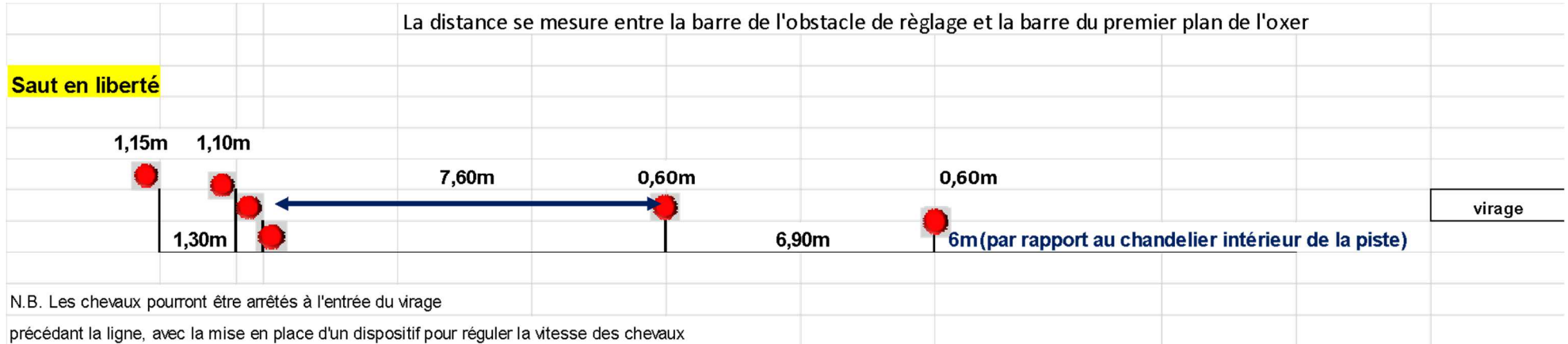
Femelles 3ans ; 3ans Sport – Finale

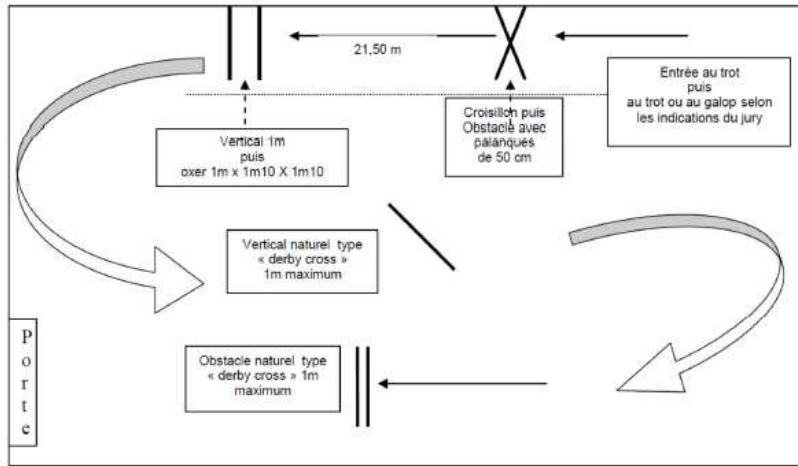


3ans Sport – Finale



Espoirs du Complet – Finale





Mâles Selle Français de 2 ans – qualificatives

Qualificatives Mâles de 2 ans	
	La distance se mesure entre la barre de l'obstacle de réglage et la barre du premier plan de l'oxer
Saut en liberté	

Mâles Selle Français de 2 ans – championnat

Finale Mâles	
	La distance se mesure entre la barre de l'obstacle de réglage et la barre du premier plan de l'oxer
Saut en liberté	
N.B. Les chevaux pourront être arrêtés à l'entrée du virage précédant la ligne, avec la mise en place d'un dispositif pour réguler la vitesse des chevaux	

Mâles Selle Français de 3ans – qualificatives

Qualificatives Mâles de 3 ans

La distance se mesure entre la barre de l'obstacle de réglage et la barre du premier plan de l'oxer

Saut en liberté



Saut monté

1/ Un croisillon d'environ 50 à 60cm avec une barre de réglage, à main gauche le long de la piste

2/ A main gauche dans la diagonale, une ligne composée :



3/ A main droite 1 obstacle isolé de type droit appelé ou oxer, bien encadré, aux côtes équivalentes,

Soit une hauteur évolutive jusqu'à 0,90m devant x 1m derrière et d'une largeur évolutive jusqu'à 1 m

Annexe 6 : programme d'encouragements Selle Français

Afin de soutenir les éleveurs de Selle Français et d'améliorer la sélection du Selle Français selon les axes du programme d'élevage, le Stud-Book Selle Français met en place le programme d'encouragement suivant.

Il bénéficie aux chevaux participant aux épreuves d'élevage.

Pour prétendre à l'encouragement, le **propriétaire** du cheval doit être à jour (pour l'année concernée) :

- De son adhésion à l'association organisatrice du concours,
- De son adhésion au Stud-Book Selle Français,

Le propriétaire doit déclarer la propriété de son cheval sur son compte SHF avant l'engagement au concours d'élevage ou au plus tard avant la validation des résultats du concours primé.

L'encouragement sera versé sur le compte **engageur SHF** utilisé lors de l'engagement du cheval.

Les montants seront confirmés en fin d'année en fonction de l'enveloppe d'encouragements attribuée au Stud-Book Selle Français.

Attention : le programme décrit ci-dessous est applicable pour les naissances 2026.

a) Encouragements sur les circuits Selle Français

	Epreuve locale	Epreuve régionale	Finale Nationale
Un foal Selle Français déclaré	Pour les juments non éligibles à la PACE : 45€, Pour les juments éligibles à la PACE : prime PACE + encouragement SFO et Programme Génétique Avenir	-	Dotation de 12 000€ attribuée, jusqu'à 3 000€ par section. La première moitié de chaque section est primée. + surprime Programme Génétique Avenir + surprime SFO
Une pouliche Selle Français de 2ans (circuit Evènement Femelle)	45€	-	Dotation de 6 000€. Les 25% meilleures sont primées. +500€ pour la meilleure note de saut en liberté. +500€ pour la meilleure note de modèle. + surprime SFO
Une pouliche Selle Français de 3ans (circuit Evènement Femelle)	-	-	Dotation de 6 000€. Les 25% meilleures sont primées. +500€ pour la meilleure note de saut en liberté. +500€ pour la meilleure note de modèle. + surprime SFO
Un poulain de 3ans Selle Français ou Anglo-Arabe (circuit Espoirs du Complet)	-	-	Dotation de 3 000€. Les 25% meilleurs sont primés. + surprime SFO
Un hongre ou pouliche de 3ans (circuit 3ans Sport)	-	De 250 à 500€ pour les 50% meilleurs.	Dotation jusqu'à 6 000€. Les 25% meilleurs sont primés. + surprime SFO
Un 0-3ans Selle Français de Dressage (circuit Dressage)	-	-	Dotation de 1 800€. Les 3 meilleurs de chaque section sont primés. + dotation France Dressage (cf règlement général de France Dressage). + surprime SFO

b) Prime d'aptitude à la compétition équestre (PACE)

Les Prime d'Aptitude à la Compétition Équestre (PACE) ont pour objet :

- De favoriser la mise à la reproduction des juments ayant prouvé leur qualité en compétition,
- De favoriser la mise à la reproduction des jeunes juments dont certains apparentés ont prouvé leur qualité en compétition,
- De favoriser le maintien à la reproduction de juments dont la production a montré de la qualité en compétition.

Conditions Générales

En complément du règlement général SHF de la Prime d'Aptitude à la Compétition Équestre : La Prime d'Aptitude à la Compétition Équestre (PACE) est versée **à l'engageur** de la poulinière / du poulain lors du concours foals concerné.

Pour bénéficier de la PACE une jument doit :

1. Être suitée d'un produit remplissant les conditions d'inscription au Stud-Book Selle Français à la date du 1^{er} décembre et ayant été identifié par un identificateur habilité.
2. Avoir été caractérisée, à partir de 2 ans, au moins une fois,
3. Avoir son produit présenté dans l'année sur un concours foals Selle Français,
4. Ne pas avoir déjà bénéficié 6 fois dans sa carrière de poulinière de la PACE à compter de l'année 2012, que le produit soit SF ou SFO. Au-delà, seule la production en SFO est encouragée.
5. Être suitée d'un produit dont le père est âgé de 16 ans ou moins au moment de la saillie, 17 ans au moment de la naissance du produit, sauf production en SFO.

Toutefois, si la jument meurt avant le concours et que le produit survit, le droit à la prime reste acquis sous réserve qu'un certificat vétérinaire soit adressé à la SHF avant le concours et que le poulain soit présenté en concours de foals.

Conditions particulières pour la production en « Selle Français Originel »

Pour bénéficier de la PACE une jument **dont le produit est Selle Français Originel** doit :

1. Être suitée d'un produit remplissant les conditions d'inscription au Stud-Book Selle Français à la date du 1^{er} décembre et ayant été identifié par un identificateur habilité.
2. Avoir été caractérisée, à partir de 2 ans, au moins une fois,
3. Avoir son produit présenté dans l'année sur un concours foals Selle Français,
4. Au-delà du bénéfice des 6 fois, seule la production en SFO est encouragée.
5. En production SFO, l'âge de l'étalon ne conditionne pas l'éligibilité à la PACE.

Montant de l'unité

Le montant de l'unité de prime varie en fonction :

- Du nombre de juments primables (nombre d'unités total),
- Du montant de l'enveloppement d'encouragement affecté.

Attribution des points PACE

- **Attribution de points sur performances propres**

Des points sont décernés à une jument ayant obtenu au cours des années précédentes un indice annuel sur performances en CSO, CCE ou Dressage **égal ou supérieur à 110** ou une équivalence. Le nombre de points dépend du niveau de l'indice selon l'échelle suivante :

Indice 110 à 119	1 point
Indice 120 à 129	2 points
Indice 130 à 139	3 points
Indice 140 et plus	4 points

- **Attribution de points sur performances de la descendance**

1 point est décerné à une jument pour chacun de ses produits ayant obtenu au cours d'une des années précédentes un indice annuel sur performances en CSO, CCE ou Dressage **égal ou supérieur à 120** ou une équivalence. Ces points peuvent se cumuler entre eux au titre de la même jument et de la même année.

- **Attribution de points sur performances des ascendants**

Si la jument répond à l'une des 2 conditions précédentes (indice propre supérieur ou égal à 110 ou produits indicés égal ou supérieur à 120) et si la mère est titulaire d'un indice supérieur ou égal à 120, elle donne droit à **1 point**.

- **Attribution de points sur performances des collatéraux**

Si la jument répond à l'une des 2 conditions précédentes (indice propre supérieur ou égal à 110 ou produits indicés égal ou supérieur à 120) et si les collatéraux sont titulaires d'un indice supérieur ou égal à 120, ils donnent droit à des points selon la règle :

- Chaque propre frère ou sœur donne droit à **1 point**,
- Chaque demi-frère ou sœur donne droit à **0.5 point**.

- **Performances internationales**

Un classement assorti d'un prix obtenu sous couleur étrangère dans les compétitions internationales de niveau ** au minimum (CSO, CCE, Dressage) dont le programme est publié au bulletin officiel de la FEI équivaut à l'indice 140 pour les juments.

Transfert D'embryons

Les juments en transfert d'embryon sont considérées, pour l'attribution de la PACE, comme des poulinières à l'élevage, même si parallèlement elles poursuivent une carrière de compétition. En conséquence, elles peuvent bénéficier de la PACE dans les mêmes conditions que les poulinières à l'élevage, à condition que le ou les produits issus du transfert soient présentés en concours de foals. Si une jument titulaire de points PACE a plusieurs poulains issus de transfert d'embryons la même année, elle bénéficiera d'autant de PACE qu'elle a de poulains identifiés et présentés en rassemblement. Cependant ce bénéfice de plusieurs PACE la même année sera décomptée du quota de six poulains.

Points PACE et encouragement financier

• Dispositions Générales

Les points PACE sont convertis en unité de primes donnant lieu à l'encouragement financier
Définition du nombre d'unités de primes :

Production en SF		Production en SFO	
1 point PACE	0 unité de prime	1 point PACE	1 unité de prime
2 points PACE	0 unité de prime	2 points PACE	1 unité de prime
3 points PACE	2 unités de prime	3 points PACE	2 unités de prime
4 points PACE	3 unités de prime	4 points PACE	3 unités de prime
5 points PACE et +	4 unités de prime	5 points PACE et +	4 unités de prime

• Dispositions Particulières

Les femelles qui participent à l'évènement lignée de prestige, organisé par le Stud Book Selle Français dans le cadre du Rendez-vous des prodiges se voient attribuer une surprime de 3 points PACE soit 2 unités de PACE (cf tableau suivant)

De base (avec pts de la mère)	0 point	1 point	2 points	3 points	4 points et plus
Bonus	3 points	3 points	3 points	3 points	3 points
PACE Prestige	3 points	4 points	5 points	6 points	7 points
UNITES	2 unités	3 unités	4 unités	5 unités	6 unités

Cette surprime est temporaire et limitée aux juments âgées de 10 ans ou moins (9 ans au moment de la saillie et 10 ans à la naissance du produit)

c) Encouragement à l'utilisation des jeunes poulinières

Une jument âgée de 8 ans ou moins (saillie à 7 ans et naissance à 8 ans) bénéficie de la totalité des points de sa mère (à l'exclusion de celui que sa fille peut lui procurer) sans l'obligation de répondre aux conditions de performances.

Ces points sont, le cas échéant, cumulables avec les points obtenus par performances propres ou sur performances des descendants.

Cette jument ne bénéficie plus alors des points fournis par ses frères et sœurs.

d) Promotion du « Selle Français Originel »

Les juments produisant un poulain « Selle Français Originel » c'est-à-dire dont les ascendants à la 4^{ème} génération sont constitués uniquement de courants de sang constitutifs du Selle Français (SF, AA, PS, AR, TF, DS, Cob Normand, CSAN) bénéficient d'une multiplication **par 1,5** de leur PACE.

Si le père du produit Selle Français Originel est un jeune étalon du programme Selle Français Génétique Avenir, la prime PACE est multipliée **par 2**.

La liste des étalons éligibles pour les saillies de la saison en cours est publiée annuellement sur le site www.etalonsf.fr

e) Programme « Génétique Avenir »

Le programme « Selle Français Génétique Avenir » a pour objectif d'encourager les éleveurs à utiliser les jeunes étalons approuvés Selle Français pour permettre leur testage et réduire l'intervalle entre les générations.

Il est mis en place en partenariat entre le Stud-Book Selle Français et les étalonniers (Association Syndicale des Etalonniers Particuliers - ASEP).

Depuis le 1^{er} janvier 2019 les naisseurs doivent être à jour de leur adhésion au Stud-Book Selle Français l'année de naissance du produit pour bénéficier des trois volets du Programme Génétique Avenir.

Etalons Éligibles

Le Programme Génétique Avenir est allongé à partir de 2025. Tous les étalons dont les saillies 2024 étaient éligibles au Programme Génétique Avenir ont vu leur période d'éligibilité allongée (pour couvrir leur 5 premières années de monte).

Sont éligibles les étalons approuvés Selle Français, dans leurs **5** premières années de saillie et âgés de 9 ans et moins l'année de la saillie.

Sont comptées comme **5** premières années de saillie, la première année de reproduction du cheval en France (carnet de saillie délivré par SIRE) quel que soit le stud-book ou registre de production et les deux suivantes (même si l'étalon n'a pas d'activité de reproducteur durant celles-ci).

La liste des étalons éligibles pour les saillies de la saison en cours est consultable sur le site www.etalonsf.fr

Les trois mesures d'incitation

Le programme comprend trois mesures d'incitation en faveur des naisseurs.

- **Bonification de la PACE**

La PACE est multipliée :

- Par 2 si un éleveur utilise un jeune étalon et produit un poulain Selle Français Originel,
- Par 1,5 pour les autres jeunes étalons.

- **Surprises pour les foals participant à la Finale Nationale**

Les foals Selle Français, issus d'étalons éligibles au programme « Selle Français Génétique Avenir » l'année de la saillie, bénéficient de surprises établies de la manière suivante : les foals participant aux Championnats de France des foals bénéficieront d'une prime d'une valeur maximale de 500€.

Un foal pourra bénéficier de la prime pour un seul championnat : CSO ou Dressage.

Le montant de ces primes est décidé annuellement par le CA du Stud-Book Selle Français selon l'enveloppe disponible et le nombre de poulains éligibles.

- **Surprimes à la réussite pour les produits des jeunes étalons lors des finales jeunes chevaux SHF 4 -5 et 6 ans**

Les jeunes chevaux Selle Français de 4, 5 et 6 ans issus d'étalons éligibles au programme « Selle Français Génétique Avenir » l'année de la saillie, bénéficient :

- D'une surprime s'ils sont qualifiés pour la finale du cycle classique en CSO, CCE ou Dressage,
- D'une 2^{ème} surprime s'ils sont performants lors de leur finale à savoir :
 - CSO : double sans faute à 4 ans ; qualifié pour la dernière manche de la finale du Championnat à 5 ou 6 ans,
 - CCE : obtient une mention ELITE, EXCELLENT ou TRÈS BON lors de la finale,
 - Dressage : qualifié pour la reprise finale du championnat à 4, 5 ou 6 ans.

Un jeune cheval pourra bénéficier d'une prime Programme Génétique Avenir dans une seule discipline : CSO, CCE ou Dressage.

La prime est versée aux naisseurs qui doivent être à jour de leur cotisation au Stud-Book SF l'année de naissance de leur poulain ou l'année de la Finale (au 1^{er} décembre).